



COMMUNIQUE – COUPE DE FRANCE 2022/2023 – CD 82

Mesdames et messieurs les présidents de club et dirigeants.

Le premier tour départemental de la Coupe de France est maintenant terminé.

Les équipes qui ont perdu leur rencontre seront automatiquement reversées dans la Coupe de l'Amitié. Les clubs qui ne souhaitent pas y participer doivent le faire savoir rapidement.

Vous trouverez en pièce jointe le tirage intégral des tours restant à faire au niveau départemental. Cette année, le tirage doit nous amener à qualifier 6 équipes du département pour la zone.

Les prochaines rencontres (baptisées cadrages) concernent 10 équipes soit 5 oppositions, et devront être terminées pour le lundi **18 avril** inclus. (Cf tableau des tirages joint).

Pour le compte du second tour départemental, les rencontres devront être achevées au plus tard le lundi **06 juin** inclus. A noter que pour les clubs n'étant pas concernés par le tour de cadrage, les rencontres peuvent être programmées dès réception du présent communiqué.

Et le dernier tour (qualificatif pour la sortie du département) devra être joué pour le dimanche **31 juillet** au plus tard.

Cette année encore, les contraintes du calendrier sportif sont fortes. Le règlement impose une date butoir pour effectuer les rencontres, ce qui permet de trouver une solution entre les clubs en cas de désaccord. Toutefois les rencontres de coupe de France peuvent se faire avant les dates butoir, à tout moment de la semaine (le soir ou en journée, jour férié etc ...) et bien sur le week-end. Restant une compétition avant tout à l'état d'esprit convivial il est à souhaiter que les clubs s'entendent pour que les rencontres se déroulent sur une date qui convienne à tous. Le mieux étant de ne pas attendre le dernier moment.

Comme chaque année, la commission compétition du CD a procédé à des contrôles au niveau des feuilles de match. Et concomitamment a eu des retours du terrain, arbitres et autres dirigeants ou joueurs qui ont fait remonter des irrégularités.

Malgré le fait que le règlement de la coupe de France soit inchangé depuis l'an dernier il semble nécessaire de procéder à quelques petits rappels :

- La coupe de France est une compétition officielle et comme il est prévu dans son règlement dès les rencontres de niveau départemental, un arbitre doit officier. Les clubs recevant ont la charge d'en dépêcher un sur la date programmée. Si des difficultés sont rencontrées la commission arbitrage du CD est là pour vous aider. (Contact : Roger LEVACHER).
- Comme le prévoit également le règlement de cette compétition, les feuilles de match sont archivées et par conséquent elles doivent remplies avec minutie et exactitude afin d'éviter tout litige. Ce qui implique la signature des capitaines des deux équipes et celle de l'arbitre notamment.

- Attention, le Capitaine de l'équipe contrairement au championnat des clubs ne peut participer aux phases de jeu. Son rôle se cantonne à diriger ses joueurs, établir les équipes, indiquer les remplacements, gérer la feuille de match, etc....mais en aucun cas il peut jouer.
- Les tenues doivent être conformes à la réglementation (pour rappel vous trouverez le tableau sur le site du CD82 page d'accueil sur la gauche, onglet « Règlements », menu déroulant « Tenue ».) Donc tenues homogènes obligatoires pour cette compétition (jean's interdit, même bermuda en jean's). Le capitaine doit être dans la même tenue que les joueurs de l'équipe.

Pour les capitaines et/ou dirigeants qui auraient des doutes sur un point de règlement, je les invite vivement à consulter le règlement établi par le comité de pilotage national de la coupe de France (transmis dans le mail d'inscription). Pour la suite de la compétition, si des irrégularités sont signalées et remontées au comité de pilotage départemental, nous serions dans l'obligation d'appliquer le règlement et par conséquent d'exclure la ou les équipes en faute.

Sportivement,

Montauban le 15 mars 2022,

Franck FERRANDO,

Responsable CD – Coupe de France